

PRÉFET DE LA MEUSE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Commune de MONTMÉDY

Projet de modification de l'installation de prélèvement d'eau sur l'Othain pour assurer la continuité de service de production d'eau et sa mise en sécurité, incluant la remise en état partielle d'un ouvrage du site

Par arrêté préfectoral n° 2024- 1314 du 6 juin 2024, une participation du public par voie électronique (PPVE) est organisée, sur la demande déposée par la Communauté d'Agglomération de Longwy, concernant le projet de modification de l'installation de prélèvement d'eau sur l'Othain pour assurer la continuité de service de production d'eau et sa mise en sécurité, incluant la remise en état partielle d'un ouvrage du site. Ce dossier comprend une demande de dérogation aux espèces protégées.

La participation se déroulera du mercredi 19 juin 2024 au jeudi 4 juillet 2024 inclus.

Pendant toute la période de consultation :

- le dossier soumis à consultation et un rapport de présentation du service instructeur seront consultables sur le site internet des services de l'État en Meuse :

<https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/PARTICIPATION-DU-PUBLIC/Consultations-en-cours-ou-a-venir>

- le public pourra faire parvenir ses observations et propositions à l'adresse suivante :

pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr

en mentionnant en objet de votre message « PPVE - Prélèvement d'eau sur l'Othain ».

Seules les observations et propositions transmises par voie électronique, pendant la période de participation, seront prises en considération.

Les observations et propositions seront consultables pendant toute la durée de la participation sur le site internet des services de l'État en Meuse.

Au terme de la participation du public par voie électronique, le Préfet de la Meuse, autorité compétente, pourra prendre un arrêté d'autorisation complémentaire avec prescriptions ou une décision de refus.